

FICHE SIGNALÉTIQUE

selon le règlement américain 29 CFR 1910.1200 et la loi canadienne sur les produits dangereux

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène Certainty Advanced

Version 1.5

Date de révision 2021.09.09

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène
Certainty Advanced

Coordonnées du fabricant ou du fournisseur

Entreprise : Innocore – Ventes et marketing
399 Woodall Way, Woodstock
(Ontario) N4T 1J8

Téléphone : 1 877 910-4809
Adresse courriel : orders@innocoresales.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Pour les incidents uniquement (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez CHEMTREC au 1 800 424-9300 (en Amérique du Nord) [CCN 864796]

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Désinfectants

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification GHS

N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le règlement américain 29 CFR 1910.1200 et la loi canadienne sur les produits dangereux.

Éléments de l'étiquette GHS

N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le règlement américain 29 CFR 1910.1200 et la loi canadienne sur les produits dangereux.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de sécurité industrielles. N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le règlement américain 29 CFR 1910.1200 et la loi canadienne sur les produits dangereux.

Énoncés de précaution : **Prévention :**
P261 Éviter d'inhaler les poussières / fumées / gaz / brumes / vapeurs / aérosols. P262 Éviter le contact avec les yeux.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Réaction :
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
Entreposage :
P402 + P404 Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un contenant fermé. P410 + P403 Garder à l'abri du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Élimination :
P501 Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale.

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Autres dangers

Aucun autre danger connu.

SECTION 3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance / mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom chimique / synonymes	N° CAS	Concentration (% p/p)
Acide méthanesulfonique	75-75-2	$\geq 1 - < 2,5$
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	$\geq 1 - < 2,5$
Acide orthophosphorique	7664-38-2	$\geq 0,5 - < 1$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Aller à l'air frais.
En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
En cas de contact avec des vêtements, enlever ces vêtements.
En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution. Retirer les lentilles cornéennes.
Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Protéger l'œil non touché.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Nettoyer la bouche avec de l'eau, puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que tardifs : Aucun renseignement disponible.
- Notes au médecin : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

- Méthodes d'extinction appropriées : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
- Méthodes d'extinction inappropriées : Jet d'eau à grand débit

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Risques particuliers lors de la lutte contre l'incendie	: Le chauffage ou le feu peuvent dégager des gaz toxiques.
Autres renseignements	: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants non ouverts.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence	: Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Précautions environnementales	: Essayer d'empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	: Neutraliser avec de la craie, une solution alcaline ou de l'ammoniac. Contenir le déversement, puis le ramasser au moyen d'un matériau absorbant non combustible (par exemple du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et placer le matériau dans un contenant pour l'éliminer conformément aux réglementations locales/nationales (voir la section 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET CONSERVATION

Conseils pour la protection contre les incendies et explosions	: Mesures normales de prévention des incendies.
Conseils pour une manipulation sûre	: Aucune précaution particulière requise.
Conditions d'entreposage sûr	: Garder le contenant bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Les installations électriques et les matériaux de travail doivent être conformes aux normes de sécurité technologiques. Pour maintenir la qualité du produit, ne pas l'entreposer à la chaleur ou à la lumière directe du soleil.
Matériaux à éviter	: Aucune restriction particulière relative à l'entreposage avec d'autres produits.
Autres renseignements sur la stabilité du produit	: Aucune décomposition si le produit est conservé et utilisé comme indiqué.

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants associés à paramètres de contrôle en milieu de travail

Composants	N° CAS	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle / concentration permise	Source
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1		1,4 mg/m ³	
		Moyenne pondérée en fonction du temps	1 ppm	ACGIH
		Limite d'exposition recommandée	1 ppm 1,4 mg/m ³	NIOSH/GUIDE
Acide orthophosphorique	7664-38-2		1 mg/m ³	ACGIH
		Limite d'exposition de courte durée	3 mg/m ³	ACGIH
		Limite d'exposition recommandée	1 mg/m ³	NIOSH/GUIDE
		Limite d'exposition de courte durée	3 mg/m ³	NIOSH/GUIDE

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuelle requis.

Protection des mains

Remarques : Aucune dans des conditions normales.

Protection oculaire : Aucune dans des conditions normales.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : étoffe tissée

Couleur : claire

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Odeur	: Détergent
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1,07 (77 °F / 25 °C) (non dilué)
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition / plage d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 212 °F / > 100 °C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (liquides)	: Aucune donnée disponible
Autoallumage	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,017 g/cm ³ (68 °F / 20 °C)
Masse volumique apparente	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	: soluble (77 °F / 25 °C)
Rapport de distribution : n-ctanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,98 mm ² /s (77,2 °F / 25,1 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Énergie d'allumage minimale	: Aucune donnée disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune décomposition si le produit est conservé et utilisé comme indiqué.
------------	---

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun danger particulier à signaler.
Conditions à éviter	: Chaleur
Matériaux incompatibles	: Acides forts et bases fortes Agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Aucune décomposition si les indications sont respectées.

SECTION 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë	: DL50 (rat, femelle) : > 5000 mg/kg Méthode : EPA des É.-U. BPL : oui
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (rat, mâle et femelle) : > 2,52 mg/l Durée de l'exposition : 4 heures Atmosphère d'essai : poussière/brume Méthode : EPA des É.-U. BPL : oui Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas associé à une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5000 mg/kg Méthode : EPA des É.-U. BPL : oui

Corrosion/irritation cutanée

Espèce : Lapin Méthode : EPA des É.-U.
Résultat : Aucune irritation cutanée
BPL : oui

Lésions/irritation oculaires graves

Espèce : Lapin
Résultat : Aucune irritation oculaire
Méthode : EPA des É.-U.
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : EPA des É.-U.
Résultat : N'est pas un sensibilisant cutané.
BPL : oui

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Remarques : Aucune donnée disponible

CIRC

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme étant un agent cancérogène probable, possible ou confirmé chez l'humain par le CIRC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.

ACGIH

Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue chez l'humain
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1

Tératogénicité

Effets sur la fertilité : Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique

Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée

Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité par aspiration

Aucune classification relative à la toxicité par aspiration

Autres renseignements

Remarques : Aucune donnée disponible

SECTION 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité pour les poissons : Remarques : Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques : Aucune donnée disponible

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Composants :

Acide méthanesulfonique :

Rapport de distribution : log Poe : -4,98
n-octanol/eau

Mobilité dans le sol

Répartition parmi les compartiments de l'environnement : Remarques : Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation : EPA Clean Air Act (CAA) des États-Unis, section 602 Ozone- Depleting Substances (substances appauvrissant la couche d'ozone; 40 CFR 82, Subpt. A, App. A & B) Remarques : Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone de classe I ou de classe II telle que définie par la Clean Air Act des États-Unis, section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App. A + B) et n'a pas été fabriqué en utilisant ce type de substance.

Renseignements écologiques supplémentaires : Aucune donnée disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Résidus : Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale.
Joindre les services d'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les emballages vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination.

SECTION 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Department of Transport (DOT) : Marchandises non dangereuses

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

TMD : Marchandises non dangereuses

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

IATA Marchandises non dangereuses

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

IMDG Marchandises non dangereuses

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

ADR : Marchandises non dangereuses

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

RID : Marchandises non dangereuses

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition : Non applicable
Classe de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucune

Transport en vrac selon l'annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

SECTION 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA – Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (loi sur la planification des urgences et le droit de savoir de la population) Quantité à déclarer en vertu de la CERCLA

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer – composant (lb)	Quantité à déclarer – produit calculé (lb)
Acide orthophosphorique	7664-38-2	5000	*

* : La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

SARA 304 Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer – composant (lb)	Quantité à déclarer – produit calculé (lb)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1000	*

* : La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

SARA 311/312 – dangers

Voir ci-dessus : SECTION 2. Identification des dangers – Classification GHS

SARA 302 Substances extrêmement dangereuses – quantité seuil planifiée

Composants	N° CAS	Concentration
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	>= 1 - < 5 %

SARA 313

Ce matériau ne contient aucun composant chimique associé à un numéro CAS connu qui dépasse les seuils de déclaration (quantités minimales) établis par la loi SARA, titre III, section 313.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone de classe I ou de classe II telle que définie par la Clean Air Act des États-Unis, section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App. A + B).

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à l'article 112 de la Clean Air Act des États-Unis (40 CFR 61).

Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié à l'article 112(r) de la Clean Air Act des États-Unis pour la prévention du rejet accidentel (40 CFR 68.130, sous-section F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié à l'article 111 de la SOCM (composé organique volatil intermédiaire ou final) de la loi américaine sur la qualité de l'air (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune exemption relative aux composés organiques volatils répertoriés à l'article 450 de la Clean Air Act des États-Unis.

Loi sur la qualité de l'eau

Les produits chimiques dangereux suivants sont répertoriés dans la Clean Water Act des États-Unis, article 311, tableau 117.3 :

Composants	N° CAS	Quantité à déclarer – composant (lb)
Acide orthophosphorique	7664-38-2	5000

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

Les substances dangereuses suivantes sont répertoriées dans la Clean Water Act des États-Unis, article 311, tableau 116.4A :

Composants	N° CAS	Concentration
Acide orthophosphorique	7664-38-2	>= 0,1 - < 1 %

Ce produit ne contient aucun polluant toxique répertorié à l'article 307 de la Clean Water Act des États-Unis.

Réglementation des États-Unis –

Loi « Right To Know » du

Massachusetts

Composants	N° CAS
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1

Loi « Right To Know » de la Pennsylvanie

Composants	N° CAS
Eau	7732-18-5

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre trouble reproductif.

Listes Canadiennes –

INRP

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada : Aucun composant n'est inscrit à l'INRP.

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Texte intégral des autres abréviations

ACGIH : États-Unis. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH
NIOSH/GUIDE : États-Unis. NIOSH : Guide de poche des dangers chimiques, version en vigueur

AIIC : Australian Inventory of Industrial Chemicals; ASTM : American Society for the Testing of Materials; pc : poids corporel; CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CMR : Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant; DIN : norme de l'Institut allemand d'établissement des normes (Deutsches Institut für Normung); DOT : Department of Transportation; ECx : Concentration associée à une réponse de x %; EHS : substance extrêmement dangereuse; ELx : taux de charge associé à une réponse de x %; EmS : procédure d'urgence; ENCS : Existing and New Chemical Substances (Japon); ErCx : Concentration associée à une réponse de x % du taux de croissance; ERG : Guide de mesures d'urgence; GHS : Globally Harmonized System (système général harmonisé); BPL : bonnes pratiques de laboratoire; HMIS : système d'identification des matières dangereuses; CIRC : Centre international de recherche sur le cancer; IATA : Association du Transport Aérien International; IBC : code international de construction et d'équipement de navire transportant des substances chimiques en vrac; IC50 : concentration inhibitrice 50 %; OACI : Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC : Inventaire de substances chimiques existantes en Chine; IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO : Organisation maritime internationale; ISHL : Industrial Safety and Health Law (Japon); ISO : Organisation internationale de normalisation; KECI : Inventaire des substances chimiques existantes (Corée); CL50 :

Lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène

concentration létale pour 50 % d'une population à l'essai; DL50 : dose létale pour 50 % d'une population à l'essai (dose létale médiane); MARPOL : convention internationale pour la prévention de la pollution provenant de navires; MSHA : Mine Safety and Health Administration; NFPA : National Fire Protection Association; NO(A)EC : concentration sans effet (indésirable) observé; NO(A)EL : taux sans effet (indésirable) observé; NOELR : taux de charge sans effet observable; NTP : National Toxicology Program; NZIoC : New Zealand Inventory of Chemicals; OECD : Organisation de coopération et de développement économiques; OPPTS : Office of Chemical Safety and Pollution Prevention; PBT : substance persistance, avec bioaccumulation et toxique; PICCS : Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances; (Q)SAR : relation entre la structure et l'activité (quantitative); RCRA : Resource Conservation and Recovery Act; REACH : Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.TDAA : température de décomposition auto-accélérée; SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act; TCSI : Inventaire des substances chimiques de Taiwan; TSCA : Toxic Substances Control Act (États-Unis); ONU : Organisation des nations unies; UNRTDG : Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB : très persistant et très bioaccumulatif.

Date de révision : 2021.09.09

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts à notre connaissance, et ce, à la date de sa publication. Les renseignements fournis sont présentés uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au matériau particulier désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus, sauf indication contraire dans le texte.

Format de date : aaaa/mm/jj

CAN / FR